

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE  
L'ISERE  
ARRONDISSEMENT  
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE  
MAUBEC  
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE  
DE MAUBEC**

**Séance du 9 Juin 2023**

|                      |    |
|----------------------|----|
| Effectif en exercice | 19 |
| Présents             | 17 |
| Votants              | 19 |

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Alain THORIN, Gilles GASPAROTTO, Guillaume ROLAND, Jessy VAUCHEL, Robert AIMONETTI, André REVOL,

Date de convocation :

05/06/2023

Date d'affichage :

05/06/2023

Pouvoirs :

Christian BUCLON donne pouvoir à Céline BUCLON

Gérald BONNARD donne pouvoir à Delphine ROBY-PASCAL

Secrétaire de séance :

Madame Caroline PILAN-THEVENIN

Vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

**20230609-01 - ELECTION SENATORIALE – DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur : Olivier TISSERAND**

Vu le code électoral,

Vu Décret N°2023-257 du 6 Avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023, et fixant au 9 juin 2023 l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux.

Vu la Circulaire ministérielle n° IOMA2308397J du 30 Mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux;

Vu l'arrêté Arrêté préfectoral N°38-2023-05-25-00008 du 25 Mai 2023 fixant le nombre de délégués et suppléants sénatoriaux par commune et indiquant le mode de scrutin pour leur désignation.

Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux du département de l'Isère sont convoqués, par décret du 6 Avril 2023 susvisé, ce vendredi 9 juin 2023 à l'effet d'élire leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection,

Après avoir constaté que le bureau de vote était organisé conformément à la procédure, avant l'ouverture du scrutin, le maire fait l'appel des conseillers présents et représentés, constate que le quorum est atteint et procède à la constitution du bureau électoral.

Le bureau électoral, institué au début du scrutin, est présidé par le Maire.

Il comprend en outre les deux membres du conseil municipal, présents à l'ouverture du scrutin, les plus âgés : Robert Aimonetti et Fabienne Soler et les deux membres les plus jeunes : Céline Buclon et Luc Gusta.

Caroline Pilan-Thevenin est désignée secrétaire.

Le Maire constate qu'une seule liste est déposée et annonce la composition de la liste candidate est :

NOM de la liste : Une équipe engagée pour Maubec

Délégués :

TISSERAND Olivier

SOLER Fabienne

RAJON Stéphane

PILAN-THEVENIN Caroline

VAUCHEL Jessy

Suppléants :

BUCLON Céline

GUSTA Luc

LLOPIS Annie

Le Maire rappelle que la commune de MAUBEC doit désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Il rappelle qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Tous les conseillers présents ont pris part au vote. 2 conseillers ont donné pouvoir.

Monsieur le Maire proclame le vote terminé et procède au dépouillement.

Les résultats, après vote à scrutin secrets sont :

a. Nombre de conseillers présents et représentés : 19

b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0

c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) (a-b) : 19

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

e. Nombre de votes blancs : 1

e. Nombre de suffrages exprimés [c – (d – e)] : 18

La liste « Une équipe engagée pour Maubec » obtient 5 délégués et 3 suppléants. Les élus désignés délégués et suppléants ont tous accepté leur désignation.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire  
Caroline PILAN-THEVENIN



Le Maire,  
Olivier TISSERAND



The stamp is circular and contains the following text: "MAIRIE DE MONTBEC" at the top, "3300 (Isère)" at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a bridge and a tower.